Date de mise en ligne : le 29 octobre 2026

ARRETE DE STATIONNEMENT
RESTRICTION DE STATIONNEMENT
4 RUE JEHAN ALAIN
A2026-278

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 411-1, L. 411-6, R110-2, R411-8, R411-26,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant la livraison d'arbres par les services municipaux de la ville du PECQ en vue de plantations dans la cour de l'école maternelle Jehan Alain sise 4, Rue Jehan Alain - 78230 LE PECQ, **le mercredi 25 novembre 2026,**

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de cette intervention et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 :
Les services municipaux de la ville du PECQ sont autorisés à occuper le domaine public pour la livraison d'arbres en vue de plantations dans la cour de l'école maternelle Jehan Alain sise 4, Rue Jehan Alain - 78230 LE PECQ, **le mercredi 25 novembre 2026.**

ARTICLE 2 :
Le stationnement de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant sur les 4 emplacements situés en face du portail de l'école maternelle donnant sur le n°4 de la rue Jehan Alain.
Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

ARTICLE 3 :
La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins des Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l 'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 28 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Anne-Laure de BROSSES

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :